

## **Procès-verbal du 13 juin 2023**

### Ordre du jour :

1. Appel
2. Admission et assermentation
3. Election du président
4. Election du vice-président
5. Election des scrutateurs suppléants du conseil
6. Election des scrutateurs suppléants du bureau de vote
7. Election d'un suppléant pour l'ASICOPE et d'un suppléant pour l'ASPIC
8. Préavis no 1/2023 : adoption du règlement des sépultures et du cimetière
9. Préavis no 2/2023 : rapport de gestion et comptes 2022
10. Préavis no 3/2023 : création de l'association intercommunale de Vy-de-Mauraz
11. Nomination d'un délégué et d'un suppléant au Conseil intercommunal de Vy-de-Mauraz
12. Propositions individuelles
13. Questions, vœux, remerciements et divers

Notre président ouvre la séance à 20h00 en nous remerciant de notre présence. Il est heureux de voir que nous nous intéressons à la vie politique de notre village. Il remercie ensuite la municipalité et nous rappelle qu'elle ne serait pas obligée de venir. Il accueille chaleureusement notre nouvelle municipale, Brigitte Bütler, et l'assemblée applaudit aussi notre nouveau syndic, Alain Jaquier.

Les scrutateurs sont Martial Lavanchy et Zoé Perret-Gentil, suppléante, qui remplace Eric Perrier, absent ce soir.

### Appel :

20 membres sont présents

### Admission et assermentation:

Deux personnes demandent leur admission, soit :

Lucie Faillétaz Salameh

Loïc Georg

Ils sont assermentés, nous sommes ainsi 22. Le quorum étant atteint et nous pouvons délibérer.

Il n'a pas de modifications demandées à l'ordre du jour et le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

### Election du président

Le vice-président étant absent, c'est Martial Lavanchy, scrutateur, qui prend la parole et demande si quelqu'un se porte candidat. Si ce n'est pas le cas, notre président se représente avec plaisir. Jacques-André Rime ajoute qu'il cède volontiers sa place, pensant que certains sont peut-être lassés au vu du nombre d'années qu'il occupe cette fonction. Personne ne se

manifeste et il est réélu par applaudissements. Il nous remercie de la confiance que nous lui accordons.

#### Election du vice-président

John Haldemann, actuel vice-président n'est pas présent ce soir mais accepte un nouveau mandat. Personne d'autre n'étant intéressé, il est réélu par applaudissements.

#### Election des suppléants scrutateurs du conseil

Martine-Bénédicte Danthe et Zoé Perret-Gentil, suppléantes, deviennent scrutatrices. Christian Humbert et Martial Lavanchy se proposent et sont élus suppléants par applaudissements.

#### Election des suppléants scrutateurs du bureau de vote

Alix Perret-Gentil et Nathalie Devenoge suppléantes, deviennent scrutatrices. Luc Neuschwander et Patricia Kirchhofer se proposent et sont élus suppléants par applaudissements.

#### Election d'un suppléant pour l'ASICOPE et d'un suppléant pour l'ASPIC

Brigitte Bütler, dorénavant municipale, ne peut plus assumer ces deux fonctions et doit être remplacée. François Devenoge se propose pour l'ASICOPE et David Courtois pour l'ASPIC. Ils sont tous deux élus par applaudissements.

#### Préavis no 1/2023 : adoption du règlement des sépultures et du cimetière

Anaïs Favre, rapporteur, lit le rapport de la commission. Cette dernière relève que ce règlement, adapté à notre commune, est inspiré du règlement de l'Etat de Vaud et que les différents tarifs sont basés sur ceux d'autres communes de taille similaire. Elle ajoute que ce règlement ne changerait rien à notre usage actuel du cimetière, car ce dernier est assez grand pour garantir une place gratuite pour toutes les personnes domiciliées dans notre commune ou décédant sur son sol. La commission nous invite à accepter ce préavis, car ce nouveau règlement lui semble tout à fait légitime.

Deborah Perret-Gentil, municipale, nous explique que ce règlement faisait partie intégrante du précédent règlement de police, ce qui n'est plus le cas depuis la révision de ce dernier. Nous devons, en conséquence, disposer d'un règlement séparé. Notre président ajoute aussi que le canton veut standardiser les tarifs d'inhumation et exhumation entre les différentes communes.

Le préavis étant clair pour tout le monde, nous passons au vote et le conseil décide :

1. D'adopter le règlement des sépultures et du cimetière  
(22 oui / 0 non / 0 blanc)

Cet objet est accepté à l'unanimité.

## Préavis no 2/2023 :rapport de gestion et comptes 2022

Manuel Favre, rapporteur, lit le rapport de la commission. Cette dernière a passé en revue le rapport de gestion, les comptes et les bilans comparés rédigés par la municipalité ainsi que le rapport de révision émis par une fiduciaire. Elle a relevé les points suivants :

- Bilans comparés, points 9101 et 9120.6 : une diminution d'environ frs 800'000.- est détectée sur le compte de chèques postaux. Cette somme a été transférée sur un compte de la CEDC afin de diminuer les coûts de gestion du compte de chèques postaux. Même si cette économie est mineure, cela démontre que notre boursière est attentive pour le bien de la commune.
- Bilans comparés, point 9139.7 concernant la péréquation : alors qu'environ frs 122'000.- ont été reçus du canton en 2021, aucune rentrée d'argent n'a eu lieu en 2022. Ceci est probablement lié au fait que les acomptes versés au canton étaient plus faibles en 2022 qu'en 2021.
- Bilans comparés, point 9141.4 : la somme de frs 55'626.-, non budgétisée, correspond à des travaux d'un bureau de géomètre pour le raccordement de nos eaux usées à la STEP de La Sarraz.
- Comptes par ordre administratif, point 22.424 : une somme de frs 120'000.-, au lieu des frs 60'000.- budgétés, a été reçue de la part de la Sotrag. Une convention qui fixe la somme totale que la Sotrag doit verser à la commune existe. C'est toutefois la Sotrag qui décide du montant et du moment des versements. Ceci explique la raison pour laquelle ce n'est pas la première fois que des différences entre budgets et comptes sont observées sur ce point.
- Comptes par ordre administratif, points 31.318.0 et 31.451.0 : les charges « honoraires et services » des terrains présentent une somme d'environ frs 100'000.-, alors que seulement frs 10'000.- étaient budgétés. Les revenus « subventions cantonales et fédérales » présentent un montant d'environ frs 90'000.- alors que rien n'était prévu dans le budget. Ces sommes sont en relation avec le début des travaux pour la renaturation du Valangon. Sur ce sujet, il est à noter que la fiduciaire en charge de la révision des comptes, invite la municipalité à soumettre au plus vite un préavis sur les travaux effectués au Valangon, car la somme dépensée est très conséquente. Toutefois, il est prévu que la commune ne paie que le 5% des coûts, le solde de 95 % étant à la charge du canton.
- Comptes par ordre administratif, point 46.315 : entretien épuration : alors que frs 10'000.- sont budgétés chaque année, cette somme est régulièrement dépassée. Il est grand temps que notre commune se raccorde à la STEP de La Sarraz afin d'éviter ces coûts inhérents à la vétusté de notre station d'épuration. Ceci permettra aussi de se mettre aux normes cantonales. La commission se réjouit du projet mis en place.

- Comptes par ordre administratif, point 61.351 : avec une charge d'environ frs 25'000.-. Ceci représente le coût de la réforme policière. Bien que ce sujet soit nommé « réforme », il s'agit d'une taxe à payer tous les ans.

La commission félicite notre ancienne syndique, Véronique Brocard, pour la bonne tenue des comptes 2022 et remercie aussi Brigitte Bütler qui a tenu à être présente pour répondre à nos questions, alors qu'elle n'était pas encore membre de la municipalité en 2022.

Au final, les comptes sont bien maîtrisés. Sur un budget d'environ 1.3 million, un excédent de revenus de frs 20'000.- est obtenu et une somme de frs 150'000.- a été inscrite au fond de réserve général. A la vue de tous ces éléments, la commission nous recommande d'accepter ce préavis.

Alain Jaquier, syndic, nous apporte quelques précisions. Tout d'abord la somme de frs 55'626.- n'apparaît pas sur les bilans comparés et n'a pas été budgétisée car il s'agit d'une part du crédit de frs 1.8 million voté en décembre dernier pour la liaison Dizy-La Sarraz. Il nous explique ensuite que les travaux du Valangon ont commencé en 2017 mais qu'à aucun moment la DGE (direction générale de l'environnement), qui a chapeauté le projet, n'a demandé de préavis. Il était convenu que la commune avançait les montants nécessaires pour lancer le projet et était remboursée dans le mois qui suivait. Cependant notre fiduciaire a estimé nécessaire qu'un préavis soit déposé. La municipalité le fera en fin d'année pour régulariser la situation. Nous devons payer le 5% des travaux, budgétisés initialement à frs 400'000.- mais dont le coût final est de frs 600'000.-. Nous avons cependant reçu un engagement de la DGE que les 5 % à notre charge pourraient être financés par l'obtention d'un label pour lequel la commune devra constituer un dossier avec toutes les pièces nécessaires. La procédure n'était certes pas tout à fait correcte mais, au final, la commune n'aura presque rien à payer. Notre syndic nous donne encore quelques informations concernant la STEP, à savoir que les conventions vont être envoyées aux différents propriétaires sur le tracé de la conduite la semaine prochaine. La municipalité de Dizy et celle de La Sarraz vont se voir avant la fin du mois, à la suite de quoi la mise à l'enquête officielle partira début juillet. Si aucune opposition n'est reçue, les travaux pourront débuter début septembre. Ils commenceront par un forage sous la Venoge et passeront entre les terrains de foot de La Sarraz puis sous la route avant de remonter en direction de Dizy. Un autre chantier commencera simultanément pour contourner la laiterie, à une profondeur de 9 mètres. Ce sont de gros travaux mais qui permettront de descendre en gravitaire sans installations de pompage.

David Courtois demande s'il est nécessaire et rentable d'avoir une déchetterie à Dizy. Deborah Perret-Gentil nous répond que les habitants apprécient la déchetterie et sa proximité. Cependant, il est clair que le jour où notre STEP actuelle sera démontée, nous devons certainement aller à Cossonay. Les horaires d'ouverture sont plus larges, il y a plus de tri mais nous allons, par contre, payer plus cher.

L'assemblée n'ayant pas d'autres questions, nous passons au vote et le conseil décide :

- 1 D'adopter les comptes communaux pour l'année 2022  
(22 oui / 0 non / 0 blanc)
- 2 D'approuver la gestion de la municipalité pour ce même exercice et de lui en donner décharge  
(22 oui / 0 non / 0 blanc)

Ces deux objets sont acceptés à l'unanimité.

Préavis no 3/2023 : pour la création de l'association intercommunale de Vy-de-Mauraz

Manuel Favre, rapporteur, nous lit le rapport de la commission. Cette dernière constate que les statuts lui semblent similaires aux statuts d'autres associations intercommunales et pense qu'ils donnent le cadre approprié afin que l'association continue de fonctionner dans de bonnes conditions. Les raisons de créer cette association après plus de 11 ans de collaboration entre les communes sont les suivantes :

- Les contrôles des ouvrages et de la qualité de l'eau exigés par la loi cantonale deviennent de plus en plus stricts et sont de la responsabilité des communes
- Le personnel nécessaire, et surtout le fontainier, sont engagés par l'association. Ceci simplifie et rend plus efficace la gestion du personnel.
- Les problèmes ou les nouveaux travaux pourront être traités plus rapidement par le comité de direction plutôt que de devoir passer devant chaque conseil communal ou général.

La commission souligne certains paramètres financiers qui lui semblent importants :

- Actuellement le mètre cube est facturé 25 centimes à la commune. Avec la nouvelle association, il sera facturé 60 centimes.
- Dans le budget provisoire 2024, les communes devront payer, en plus du prix de la facturation au mètre cube, une somme totale annuelle de frs 160'367.-. Selon la clé de répartition, définie par l'association, cette somme représentera frs 9'491.- pour la commune de Dizy.
- La commune touchera frs 96'350.- pour le rachat de ses installations.

La commission ajoute encore que des discussions sont en cours pour fournir de l'eau à la commune de Penthaz et que cette vente potentielle représenterait un gain. La commission pense que cette association est nécessaire pour garantir la sécurité d'un approvisionnement en eau potable et nous propose d'accepter ce préavis.

Martial Lavanchy demande ce qui justifie une telle augmentation du prix du mètre cube. Alain Jaquier nous répond que la consommation de Dizy est d'environ 45'000 m<sup>3</sup>, ce qui représente approximativement frs 27'400.- à 60 cts le m<sup>3</sup>, plus la part de Dizy dans la future association de frs 9'491.-, soit un total frs 36'900.-. Il ne faut cependant pas oublier de déduire les frais que nous avons actuellement à payer en honoraires et prestations de services à la commune de Cossonay, soit en moyenne frs 25'000.- par année, que nous ne paierons plus avec l'association. En réalité, le prix du mètre cube peut paraître élevé mais il faut comparer au prix actuel plus les honoraires. Il ne faut pas oublier les frs 96'000.- que nous allons recevoir et qui seront une réserve nous permettant d'ajuster au mieux les tarifs les premières années.

Notre syndic nous explique encore que nous devons faire notre séparatif. Si au cours de la réalisation de cet ouvrage, des fuites sont trouvées et colmatées, cela diminuera notre consommation d'eau. Cela nous permettra aussi de baisser nos taxes d'épuration car nous ne déverserons plus d'eaux claires à La Sarraz. Notre gros challenge est d'avoir un réseau d'eau fiable et performant.

Hervé Despond demande à quel tarif l'association vend le mètre cube à la commune de Penthaz. Alain Jaquier répond que le prix est actuellement de 50 cts / m<sup>3</sup> mais il précise qu'aucune convention ne sera signée, ce qui permet à l'association de ne pas avoir

d'obligation de fournir de l'eau à cette commune ou à d'autres (L'Isle, La Coudre, Mont-la-Ville). Ce sont des accords ponctuels en fonction des capacités de l'association et de la demande. Ces communes sont considérées comme des clientes de l'association. Vy-de-Mauraz a la chance d'avoir des réserves conséquentes, ainsi que la nappe du Sépey, et peut, en cas de surplus, dépanner d'autres communes lors de sécheresses. Elle peut aussi pomper dans les réservoirs de Penthelaz s'il y a un problème dans le réseau.

L'assemblée n'ayant pas d'autres questions, nous passons au vote et le conseil décide :

- 1 D'abroger la convention du groupement de Vy-de-Mauraz du premier semestre 2011 entre les communes de Chavannes-le-Veyron, Cossonay, Cuarnens, Dizy, Gollion, La Chaux, Lussery-Villars et Senarclens  
(22 oui / 0 non / 0 blanc)
- 2 D'abroger la convention d'entente intercommunale pour l'exploitation de la nappe phréatique du Bois du Sépey de 1998 entre les communes de Cossonay et Dizy  
(22 oui / 0 non / 0 blanc)
- 3 D'adopter les statuts de l'association intercommunale  
(22 oui / 0 non / 0 blanc)

Ces trois objets sont acceptés à l'unanimité.

#### Nomination d'un délégué et d'un suppléant au conseil intercommunal de Vy-de-Mauraz

Notre président nous rappelle que le conseil intercommunal de Vy-de-Mauraz est composé d'un délégué de l'exécutif et d'un du législatif de chaque commune. En conséquence, nous devons nommer un délégué et un suppléant.

Hervé Despond se propose comme délégué et Zoé Perret-Gentil comme suppléante. Les deux sont élus par applaudissements.

#### Propositions individuelles :

Aucune proposition n'a été reçue.

#### Questions, vœux, remerciements et divers :

David Courtois demande ce qu'il en est de la réfection de la route cantonale et de la création d'un arrêt du bus. Alain Jaquier nous dit que nous aurons des informations d'ici la fin de l'année. Le problème est qu'il est exigé d'avoir un arrêt de bus dans chaque sens, mais notre emplacement n'est pas propice, car il y a des conduites de gaz et d'électricité sous l'entrée du parking. La municipalité aimerait faire un seul arrêt côté battoir avec une rampe d'accès au milieu, ce qui a été discuté avec le voyer et nous permettrait aussi de faire des économies. Actuellement la municipalité attend la proposition du voyer avant d'étudier les délais de réalisation. Il n'y a pas d'interaction avec les travaux de la STEP qui passeront derrière la laiterie.

Martial Lavanchy demande des nouvelles sur l'installation de la fibre optique. Alain Jaquier nous avise que les travaux sont normalement terminés depuis fin mai. Il s'agit de trois chambres installées dans le village pourvues d'appareils qui augmentent le signal, ce qui doit augmenter le débit de 10 à 15 %. Personne dans l'assemblée ne semble avoir constaté de

différence. La municipalité va se renseigner auprès de Swisscom. Nous devons avoir un débit autour de 70-80 Mb/s qui sera augmenté à 90 Mb/s, ce qui est excellent selon Swisscom.

Lucie Faillétaz Salameh demande si quelque chose est envisagé pour avoir de l'ombre à la place de jeu. La municipalité est à la recherche d'une solution avec David Courtois, une pergola ou autre. Ce dernier pense qu'il serait bien de planter un ou deux arbres mais il faudra s'arranger avec les voisins pour avoir de l'eau pour l'arrosage car il n'y a pas d'arrivée d'eau à la place de jeu. Jacques-André Rime demande ce qu'il en est de la tyrolienne bloquée. Deborah Perret-Gentil nous avise qu'elle va être remise en service et que des nouveaux piquets seront mis au budget 2024. L'installation sera régulièrement contrôlée jusqu'à la réparation mais elle peut être utilisée en toute sécurité.

Nathalie Devenoge constate que la haie le long de la route de la Chaux n'est pas entretenue correctement, selon les standards pour recevoir les compensations écologiques. Elle trouve absurde d'avoir collé une haie à la route sans possibilités pour les arbres de se développer. Alain Jaquier lui répond que cette haie basse, mise en place par des biologistes, dans le cadre du syndicat, n'est pas une compensation écologique. Nathalie Devenoge trouve aussi dommage que la commune n'ait pas plus de regard sur la haie qui va à la gravière. Cette dernière est, à son avis, entretenue aux standards pour les compensations écologique côté Sotrag mais pas du côté des champs, propriété de la commune, qui devrait, selon elle, donner des directives plus strictes à son locataire pour l'entretien. Alain Jaquier répond que pour toucher les prestations, il y a un cahier des charges à respecter et des contrôles sont effectués chaque année. Il imagine que l'exploitant est surveillé et contrôlé et répond aux critères. Nathalie Favre, municipale, propose à Nathalie Devenoge de mettre par écrit ce qui la touche et la préoccupe afin de mieux comprendre ses attentes. Notre président suggère que ce débat continue hors du conseil entre les personnes concernées, lors d'une séance de municipalité, car le point abordé est technique, donc compliqué à suivre par le conseil.

Martial Lavanchy s'enquiert s'il est prévu de mettre une interdiction de circuler sur le chemin de la place de jeu en direction de la forêt. En effet, il y a beaucoup de passage, notamment à cause des guêpiers. Le comportement des conducteurs n'est pas toujours adéquat, étant donné la proximité de la place de jeu et le nombre de promeneurs. Alexandre Graf, municipal, nous répond que la municipalité va en discuter.

Nathalie Favre nous informe que la municipalité n'a pas laissé tomber le sujet de l'avenir des bâtiments communaux. Cette dernière est en pleine réflexion car après la création d'une commission consultative, qui a déjà soumis ses réflexions, l'appartement du collège s'est libéré et peut potentiellement changer les projets initiaux. La municipalité a contacté un architecte pour mener une nouvelle réflexion, concernant aussi l'église attenante dans laquelle il n'y a plus de cultes. Au vu de ces nouveaux paramètres, la municipalité a besoin de plus de temps pour nous donner des éléments concrets, ce qui sera certainement fait d'ici la fin de l'année sous forme d'un préavis pour une demande de crédit. Jessica Sordet demande le délai pour la transformation des bureaux communaux afin d'offrir un accès aux personnes handicapées. Nathalie Favre répond que légalement c'est 2023, mais on ne devrait pas avoir de soucis pour prolonger s'il y a un projet en ligne de mire. Vu l'état de la maison de commune, il devient pressant d'agir.

Nathalie Favre nous avise aussi qu'une mise qui a été faite avec des vieux objets entreposés dans les locaux communaux (anciens casques de pompiers, bancs d'église, piquets de gymnastique, l'ancien tambour du crieur, les aiguilles de l'ancienne horloge, ...). Cette mise a rapporté frs 384.-. Notre président relève la belle initiative de la municipalité. Alain Jaquier

ajoute que l'ancienne motopompe des pompiers inutilisée depuis une dizaine d'années, sera récupérée par le SDIS qui va la remettre en état, dans le cadre d'un programme d'entre-aide, et l'envoyer au Cameroun avec les tuyaux et matériel attenant, afin qu'elle y ait une seconde vie.

Luc Neuschwander demande pourquoi le candélabre devant l'église reste allumé jour et nuit. Alain Jaquier nous explique qu'il est branché différemment, soit depuis l'ancienne école.

François Devenoge propose d'installer un cendrier vers la maison de commune afin que les gens ne jettent pas leurs mégots dans la grille. Deborah Perret-Gentil répond qu'une personne possédant un cendrier avait proposé de venir l'installer.

Notre président se réjouit que le refuge ait maintenant l'eau courante, mais il manque un grill pour ce soit parfait. Deborah Perret-Gentil répond qu'elle doit recevoir une offre sous peu et que la municipalité va l'étudier.

Luc Neuschwander nous rappelle le tir surprise samedi 1<sup>er</sup> juillet suivi des traditionnelles pizzas.

Notre président nous avise encore que nous avons eu la visite annuelle du préfet, afin de contrôler ce que fait la municipalité et le bureau du conseil. En ce qui concerne le bureau, le préfet a constaté que tout était bien tenu et archivé. Notre président remercie la secrétaire du conseil. Notre président remercie aussi la secrétaire municipale, la boursière, les employés de la commune de Cossonay, les délégués des différentes associations intercommunales, ainsi que toutes les personnes qui ont participé à des commissions, la municipalité et tous les conseillers qui prennent le temps de s'intéresser à la vie de la commune.

Notre président lève la séance à 21h31 et nous convie à rester pour le verre de l'amitié offert par la municipalité.

Lu et approuvé par le bureau en séance du 8 novembre 2023.

Le président

La secrétaire